

LETTER NUMBER 257

1 1841-10-05
2 Monsieur Albert, Professeur au Pensionnat a Melle

Loués st. J. M. J.

Notes pour Mr Albert

Il me paraît, mon cher Préfet, qu'il faudra disposer une bibliothèque, dans votre cabinet. Des ouvrages relatifs à la pédagogie, à la littérature, aux arts et aux sciences, qu'on enseigne chez nous, doivent s'y trouver réunis à votre usage. Peut-être même serait-il convenable d'y conserver provisoirement et jusqu'à ce qu'un lieu spécial leur soit destiné dans la maison, tous les livres qui ne sont pas à l'usage actuel des professeurs.

Il conviendrait aussi qu'il y eût des règlements pour ceux de nos messieurs chargés de la garde et de la conservation des divers cabinets d'histoire naturelle, de physique, de commerce, d'antiquité, etc. L'expérience ne prouve que trop que des objets se gâtent, se perdent; que des collections demeurent imparfaites, etc., etc. lorsque personne n'en est chargé spécialement et suivant une marche prescrite. Messieurs Bernardin, Isidore, Prosper pourraient vous soumettre des projets de règlement relatifs aux objets de leurs études ou plutôt de leurs connaissances spéciales.

Un carton ou un portefeuille pour chacune de nos maisons, en tout sept, dans lequel vous conserveriez les écrits, les notes etc. qui regardent chaque maison en particulier, vous sera aussi d'un grand secours pour éviter les recherches et prévenir qu'on ne perde des remarques particulières et relatives à l'un ou à l'autre de nos établissements.

Vous feriez bien de faire une espèce de table alphabétique où vous indiqueriez les auteurs, les livres, etc. qui traitent des matières qui concernent la pédagogie et les sciences qui s'enseignent chez nous. On est bien aise, en certaines circonstances, de voir sur un objet quelconque, ce qu'en disent des auteurs dont l'expérience ou la position donnent du poids à leur opinion, à une méthode, à un système. D'ailleurs, qui peut assez compter sur sa mémoire, pour espérer de ne rien perdre de ce qu'on lui confie ? Cette table indicative supplée aux infidélités de la mémoire. Les notes que vous composeriez, que vous transcrieriez, seraient également indiqués dans votre répertoire ou votre index général. Ainsi les leçons de l'expérience, le fruit de nos propres travaux aussi bien que les lumières d'autrui tout demeurerait notre domaine et à notre disposition pour toujours.

Nous traiterons plus en long, ces objets et d'autres à notre première entrevue.

Votre tout dévoué Père en J. C.

Gand 5 oct. 1841

C. G. Van Crombrughe

Veillez dire à Mr le Supérieur que Mr le chanoine de (???) vient de me dire qu'il ne veut pas que l'on accorde une diminution de prix pour son arrière petit neveu. Ce bon et généreux parent veut payer la pension entière. Voilà un cas qui n'arrive pas souvent. J'ignore si le jeune élève est déjà arrivé.

Le Père d'un élève de Rooborst desire que l'on accepte à Melle son fils pour 400 frs. J'ai répondu que cela ne se fera pas. C'est Mr Respilleux qui demande cette faveur. Je pense qu'il aura appris de Mr Denis son ami, que cette diminution a été accordée au fils de celui-ci. Je desire que Mr le Supérieur tienne ferme et ne me contredise pas, au moins pour cette année.

Je joins ici les réponses de l'examen de l'an dernier. Vous pouvez peut-être y trouver quelques indications utiles

5 October 1841

To Mr Albert, Teacher in the Boarding School at Melle.

Praised be Jesus, Mary and Joseph

Notes for Mr Albert¹

It seems to me, my dear Prefect, that you must have a library at your disposal in your office. Books on pedagogy, on literature, on the arts and sciences which are taught in our schools must be collected together there for your use. Perhaps it might even be appropriate to keep provisionally, until a special place has been found set aside for them in the house, all the books which are not actually used by the teachers.

It would also be appropriate to have rules for those Confreres responsible for the upkeep and conservation of the different display cases for natural history, physics, commerce, ancient history etc. Experience serves only to prove that too often objects are damaged or are lost and the collections remain incomplete etc. etc. when nobody has a special responsibility for them and follows a proper procedure. Messieurs Bernardin², Isidore³, Prosper⁴

¹ Mr Albert Vandervelde [29]

² Mr Bernardin De Walle [45]

³ Mr Isidore Verofit [31]

could give you proposals for rules concerning the objects in their own studies or rather in their specialised knowledge.

A cardboard box or an brief case for each of our houses, seven in all, in which you would keep documents, notes etc. which specially concern each of our houses, would be a great help to you to avoid having to search and as a protection against the loss of particular comments about one or another of our establishments.

You would be well advised to make a sort of alphabetical board on which you will indicate the authors, the books etc. which deal with material on pedagogy, and the sciences which we teach. One is happy to give weight to their opinion, to a method, to a system. Moreover, who can rely on his memory sufficiently to hope to lose nothing which has been entrusted to him? This information board will be a back up for the shortcomings of the memory. The notes you draw up, which you transcribe, would also feature in your note book or in your general index. In this way the lessons learnt from experience, the fruit of our own efforts as well as the insights of others would all remain in our possession and be always available for our use.

We will deal with these and other matters at greater length at our first meeting.

Your devoted Father in Jesus Christ

Ghent 5 October 1841

C. G. Van Crombrughe

Be so kind as to tell the Superior⁵ that the Canon of (???) has just told me that he does not want a reduction in price for his great-nephew. This good and generous relative wants to pay the total fees. Here is a case which doesn't often happen. I don't know if the young pupil has already arrived.

The Father of a pupil at Rooborst wants us to accept his son at Melle for 400 frs. I have replied that it cannot be done. It is Mr Respilleux who asks this favour. I think he will have learned from his friend Mr Denis, that this reduction was given to his son. I want the Superior to hold firm and not to contradict me, at least for this year.

I am enclosing here the answers for last year's examination. You might find something useful in them.

⁴ Mr Prosper Clarysse [56]

⁵ Mr Désiré Maes [30]